

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mai 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT**  
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 137

présenté par

M. Le Bouillonnet, M. Brottes, Mme Lepetit, Mme Gautier, M. Dumont, Mme Saugues,  
Mme Darciaux, M. Bono, M. Ducout, M. Dumas, Mme Lebranchu, M. Cohen, M. Boisserie,  
Mme Lignières-Cassou, Mme Robin-Rodrigo, M. Néri, M. Bapt  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 7 BIS**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 10 de cet article par les mots :

« qui ne peuvent être supérieurs à un niveau fixé à 50 % des loyers de marché ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de faire du nouveau régime d'amortissement fiscal un produit tendant au développement d'un parc locatif privé à des niveaux de loyers véritablement sociaux.